



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE** **Légifrance**  
Le service public de la diffusion du droit

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté du 24 octobre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours  
externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2e classe  
de l'intérieur et de l'outre-mer**

NOR : IOMA2327496A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/10/24/IOMA2327496A/jo/texte>

JORF n°0261 du 10 novembre 2023

Texte n° 5

**Version initiale**

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 24 octobre 2023, sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique, est autorisée, au titre de l'année 2024, l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer.

Pour les services localisés en région Ile-de-France, l'organisation des concours susmentionnés fera l'objet d'arrêtés du ministre de l'intérieur et des outre-mer.

Pour les services déconcentrés, à l'exception de la région Ile-de-France, l'organisation des concours susmentionnés fera l'objet d'arrêtés de chaque préfet de région.

Le nombre de postes offerts pour chacun des concours sera fixé par arrêté ministériel.